

Théodore de Bèze ou les débuts de l'orthodoxie réformée *

par Olivier Fatio

professeur d'histoire à l'Université de Genève

Enfance et conversion

Dernier enfant d'un gentilhomme bourguignon, Pierre de Bèze, bailli de Vézelay, Théodore de Bèze naquit le 24 juin 1519. Confié à moins de trois ans à son oncle, Nicole de Bèze, conseiller-clerc au Parlement de Paris, il passera son enfance dans le Quartier latin où résidait son oncle. Il n'avait pas dix ans, lorsqu'en décembre 1528, Nicole de Bèze le plaça à Orléans chez l'humaniste allemand Melchior Volmar, qui l'initiera aux classiques latins et grecs, comme aux idées évangéliques. Aussi sera-ce un véritable déchirement lorsqu'en mai 1535, Volmar, à la suite de l'Affaire des Placards (1534) et des poursuites intentées aux suspects, jugera prudent de quitter Bourges, où il était installé dès 1530, pour regagner Tübingen. Bèze dut renoncer à son désir de le suivre; il obéit à son père et alla à Orléans faire ses études de droit. Il y cultivera également son goût pour la poésie latine dans un groupe d'amis, juristes humanistes, groupés autour de Jean de Dampierre, ancien conseiller au Parlement de Paris, directeur spirituel d'un couvent de femmes, et véricificateur impénitent.

Sa licence obtenue en 1539, Bèze s'installe à Paris, mais il ne veut pas s'engager dans la carrière de praticien du droit à laquelle son père le destinait. Il préfère les lettres; aussi, en dépit des siens, se cultive-t-il, écrit-il des vers, vivant en gentilhomme grâce aux revenus des bénéfices ecclésiastiques que lui ont légués ses oncles et son frère Audebert. Il se nourrit de Virgile et d'Ovide, de Catulle et de Martial, autant que des grecs, Sophocle, Isocrate et Homère, sans oublier Aristote et Platon; il aspire à les imiter. Le seul fruit apparent des neuf ans de son séjour parisien est un choix de poésies latines, publiées dans un mince recueil, les *Poemata*, publié en été 1548 et dédié à Volmar. Certaines de ces pièces

* Ce texte a paru en allemand dans *Gestalten der Kirchengeschichte*, t. 6, Reformationszeit II, ed. M. Greschat, Kohlhammer, Stuttgart Berlin Köln Mainz, 1981, pp. 255-276.

– à Candida – sont assez légères et, publiées clandestinement entre 1550 et 1560, elles furent utilisées contre Bèze, devenu réformateur, par ses ennemis, tels Claude de Saintes ou François Bauduin. Bèze les retrancha ou les corrigea, et ajouta de nouveaux poèmes dans les nombreuses rééditions des *Poemata* qu’il donna dès 1569.

Est-ce à dire que la recherche de la gloire littéraire ait correspondu à un désintérêt pour les problèmes religieux ? Sans doute pas, même si il dut y avoir tension entre les goûts littéraires de Bèze et sa vocation religieuse. On l’a dit, il avait été, avant l’âge de 15 ans, sensibilisé aux idées nouvelles par Volmar. Chez lui, il avait lu en 1535 le *De origine erroris in Divorum ac simulachrorum cultu* (Bâle 1529) de Bullinger, qui emportera sa conviction. A Paris, il semble avoir embrassé la « via média », écoutant les sermons peu orthodoxes sur la justification par la foi de Claude d’Espence, et critiquant, dans des poèmes restés inédits jusqu’en 1954, la papauté et l’eucharistie romaine. Il partageait le spiritualisme extrême des cercles évangéliques proches de la Reine de Navarre ou de ces gens de lettres « nicodémites » dénoncés par Calvin, qui ne voyaient aucune présence du Christ, ni matérielle ni spirituelle, dans le sacrement et n’accordaient d’importance qu’aux seuls fruits intérieurs dont se nourrit la foi du fidèle. Cette position lui permettait, bien qu’intérieurement détaché de l’Eglise officielle, de lui rester extérieurement attaché, ne serait-ce que par ses bénéfices ecclésiastiques dont il continuait à toucher les revenus. L’épreuve d’une grave maladie mit un terme à ces années d’équivoque et d’hésitation qui s’achevèrent en automne 1548 par le départ pour Genève, où Bèze épousa selon le rite réformé, le 11 novembre, Claudine Denosse, à laquelle il était marié secrètement depuis 1546.

Quelques mois plus tard, le 6 avril 1549, le Parlement de Paris décréta la prise de corps et la confiscation des biens de Bèze, coupable d’hérésie, de vente de bénéfices et de fuite à Genève et, le 31 mai 1550, il le condamna à être brûlé en effigie à la Place Maubert. Ces arrêts seront cassés le 1^{er} août 1564 par Charles IX.

Refuge à Lausanne : premiers essais théologiques

Ce n’est en fait pas à Genève, mais à Lausanne que Bèze s’installa : Pierre Viret réussit à le convaincre de venir enseigner le grec à la jeune Académie, poste qu’il assumait avec le consentement de MM. de Berne dès novembre 1549. Il sera recteur de l’Académie de 1552 à 1554 et son activité enseignante ne se limitera pas au grec puisqu’il fera un cours sur l’épître aux Romains à l’intention des réfugiés français.

Durant les neuf années de ce séjour lausannois, Bèze va révéler l’étendue de ses capacités ; tour à tour polémiste et exégète, théologien systématique et versificateur, négociateur et diplomate, il s’imposera comme le premier des disciples de Calvin. Il est totalement acquis à la

doctrine et à la personne de ce dernier, sans toutefois que sa soumission empêche le dialogue théologique. Malgré l'éloignement géographique, Bèze reste tourné vers Genève. Calvin, pour sa part, s'attache rapidement et profondément à ce disciple. Alors que Bèze est menacé par la peste au début de l'été 1551, il se dit presque anéanti de douleur et écrit : « Je ne serais pas un homme si je ne l'aimais pas, lui qui m'aime plus qu'un frère et m'honore comme un père. Mais je souffrirais encore plus de la perte que ferait l'Eglise si cet homme, dont j'espère tant de bien pour elle, devait être enlevé au début de sa carrière » (Geisendorf, 40).

Son talent, Bèze l'avait jusqu'alors manifesté en tournant en ridicule dans une satirique *Brevis Zographia Colchleae* (Bâle 1549). Jean Cochlaeus qui défendait, contre Calvin, le culte des reliques. Il avait utilisé la même plume dans son *Epistola magistri Benedicti Passavanti* (1553) pour s'en prendre à Pierre Lizet, ancien président au Parlement de Paris, signataire des arrêts contre Bèze et auteur, en tant qu'abbé de Saint-Victor, de deux volumes de polémique anti-calviniste publiés en 1551. Mais le goût de Bèze pour la versification avait aussi trouvé deux causes plus édifiantes pour s'exprimer. En 1550 paraissait sa pièce célèbre, *Abraham sacrificant*, destinée à illustrer par le théâtre cette vérité théologique essentielle selon laquelle Dieu demande de tout quitter pour son service. Par ailleurs, dès 1551, à la demande de Calvin, il apportait une contribution importante à la liturgie des églises réformées en effectuant la traduction de trente-quatre psaumes qui venaient s'ajouter aux quarante-neuf déjà mis en rimes françaises par Clément Marot. Très sensible au caractère édifiant et consolant du chant communautaire des psaumes, Bèze devait achever la traduction complète du psautier en 1562.

L'affaire Servet et les attaques qu'elles inspirèrent à Sébastien Castellion contre Calvin, parues sous le pseudonyme de Bellius en 1553, allaient donner à Bèze l'occasion de justifier vigoureusement le bûcher de Champel et d'exprimer son indignation contre les critiques de son maître. Castellion affirmait qu'au nom de l'Evangile on ne peut condamner à mort quelqu'un qui se déclare chrétien mais interprète différemment l'Evangile ; Bèze lui répondit dans le *De haereticis a civili magistratu puniendis libellus* (Genève 1554), en affirmant la clarté de l'Écriture sur tous les points fondamentaux nécessaires au salut, y compris la Trinité. Quiconque dans l'Eglise corrompt le vrai service de Dieu par l'hérésie fait courir le risque de damnation éternelle à de nombreuses personnes. Il s'agit d'un crime non seulement contre Dieu, mais contre son prochain. Or il est du devoir des magistrats de punir les crimes contre les deux tables de la Loi. Au dissident de la Réforme s'oppose le futur chef d'Eglise soucieux de protéger, fût-ce par la force, le salut de la communauté qui est nécessairement lié à la pure doctrine. Le sort final des fidèles vaut bien le sacrifice d'un hérétique blasphémateur.

La prédestination

Mais la maîtrise théologique de Bèze allait révéler sa mesure dans deux travaux, entrepris dès 1551 et parus en 1555 et 1556 : la *Tabula praedestinationis* et l'édition annotée du Nouveau Testament. C'est vraisemblablement à la suite des attaques de Bolsec contre la prédestination calvinienne, en 1551, que Bèze a été amené à développer sa propre conception du problème. Il l'exprimera en faisant circuler dès 1554-1555, en dépit de l'interdiction bernoise de traiter ces matières, une tablette représentant graphiquement le processus de la prédestination, bientôt accompagnée d'une série de thèses explicatives, intitulée *Summa totius christianismi, sive descriptio et distributio causarum salutis electorum et exitii reprobatorum ex sacris literis collecta*. La réflexion de Bèze part de la question centrale de l'origine du salut. Ce salut découle non de nous-mêmes, voire de notre foi, comme le prétendait Bolsec, mais du décret de Dieu (à Bullinger, 29 octobre 1551). Bèze peut alors édifier une puissante synthèse explicative de l'ensemble de la révélation, si claire qu'elle peut être résumée dans un schéma. Dieu, dans son décret éternel, décide de créer toutes choses pour sa gloire ; il le fait en choisissant, selon son bon plaisir, certains hommes – les élus – qu'il fera participants de sa gloire selon sa miséricorde, et en montrant, symétriquement, sa colère en ceux qui sont préparés à la perdition et qui le glorifieront également. La source première du salut se trouve donc dans le décret éternel de Dieu, selon lequel il a prédestiné Christ à ses élus, comme seul médiateur de leur salut. De même, bien que la responsabilité (la culpabilité) de la perdition incombe aux seuls réprouvés, il faut aussi remonter à la volonté divine, juste mais incompréhensible, pour trouver la cause première de la perdition.

Il convient pourtant de distinguer le décret de son exécution, la cause première des causes secondes. Certaines de ces causes secondes, comme la création, puis la corruption, sont communes aux élus et aux réprouvés. Il a fallu en effet que Dieu enferme tout le monde en désobéissance, d'une part pour pouvoir faire miséricorde à ses élus, de l'autre pour avoir de justes raisons de punir ceux qui n'étaient pas destinés à croire en lui. Se défendant de rendre Dieu auteur du péché, Bèze précise que l'homme, créé pur, a péché librement et sans contrainte. Pourtant il ajoute : « Vrai est que cette chute ne peut être advenue à l'aventure, car la Providence s'étend jusqu'aux plus petites choses... Il faut donc que Dieu ait en même temps ordonné les causes qui amènent à cette fin. » Bèze veut maintenir simultanément la plénitude du décret de Dieu et la complète responsabilité de la volonté humaine. Face à ce dilemme qui dépasse les capacités du jugement humain, il faut adorer le mystère divin.

Après ces deux premiers degrés, le processus de réalisation du décret n'est plus commun aux élus et aux réprouvés. Pour le salut des élus, le premier des moyens ordonnés par Dieu est le Christ, qui satisfait pour

les péchés et devient médiateur entre Dieu et ses élus. Les degrés suivants sont la révélation de l'Évangile au moyen de l'Écriture et de la prédication de l'Église. Cette vocation externe serait pourtant vaine sans l'œuvre interne du Saint-Esprit qui confère la foi, les sacrements étant les sceaux de la communication que les élus ont dès ici-bas avec le Christ. La foi produit alors la justification et la sanctification. Quant aux réprouvés, les degrés ordonnés pour les mener à la condamnation éternelle sont l'absence de vocation, ou une vocation inefficace ; l'ignorance ou le mépris de l'Évangile, qui conduisent à l'endurcissement dans la révolte.

Une étape commune met un terme à ces processus symétriques : le jugement par lequel Dieu donne aux élus la glorification que Christ leur a acquise et sanctionne le péché des réprouvés. Ainsi au terme de ces deux cheminements resplendit la gloire du décret éternel d'un Dieu juste et miséricordieux.

Tous les éléments de la *Summa* – décret, gloire de Dieu, vocation extérieure et intérieure, etc. – se trouvent déjà chez Calvin ; même les concepts de causes secondes ou de moyens de réalisation du décret. C'est pourtant le génie de Bèze de les avoir si rigoureusement agencés grâce à l'articulation aristotélicienne entre cause première et causes secondes. Par sa clarté, cette présentation, reprise notamment dans le cours sur Rm 9 publié en 1582 sous le titre *De praedestinationis doctrina et vero usu tractatio absolutissima*, va jouer un rôle déterminant dans les discussions qui vont agiter les réformés et culminer au Synode de Dordrecht (1618-1619). Plus encore que chez Calvin, c'est chez Bèze qu'il faut chercher l'origine du développement de la doctrine des décrets de Dieu qui constitue l'une des clés de voûte de la dogmatique réformée au XVII^e siècle et qui, sécularisée, continuera à occuper les esprits au siècle des Lumières avec le problème de la théodicée.

Il est pourtant improbable que Bèze ait voulu avec sa *Tabula* bâtir une grande machine métaphysique. Ne dit-il pas, en août 1567, dans la préface au recueil sur Valentino Gentile, que la dialectique, même si elle est un don de Dieu, ne fournit pas à la théologie sa matière, mais n'est que l'instrument permettant de mettre en forme cette matière grâce aux règles du raisonnement qu'elle enseigne. En recourant à la logique et à quelques éléments de métaphysique d'Aristote, auteur dont il a toujours recommandé l'étude, Bèze ne poursuivait pas d'autre but que conforter les fidèles dans la certitude de leur élection. Le dernier chapitre de la *Summa* confère sa juste perspective à l'ouvrage : il invite les fidèles à constater que le péché ne règne plus complètement en eux et à remonter de là à la cause de cet effet, la foi puis, de degré en degré, au Fils auquel ils ont été donnés selon le décret de Dieu. Ils trouveront ainsi la certitude de leur prédestination et l'assurance dans les épreuves et tentations. Comme il le dira dans ses *Questiones et Responsiones christianae* en 1570 : « Car nous qui sommes encore vautrés en la fange de ce monde, nous ne pouvons nous élever à cette grande lumière (de

l'élection) qu'en montant par les degrés par lesquels Dieu tire à soi ses élus, selon son décret éternel, d'autant qu'il les a créées à sa gloire.» La puissante construction théologique de Bèze est ainsi destinée à rendre possible un *sylogismus practicus* pour le fidèle.

Editeur et exégète du Nouveau Testament

En même temps qu'il poursuivait cet important effort systématique, Bèze entreprenait une œuvre exégétique de grande envergure qui, elle aussi, devait passer à la postérité. L'édition annotée du Nouveau Testament est l'œuvre d'une vie ; commencée dès 1551, elle sera sans cesse reprise jusqu'en 1598. Pour réaliser son projet de grande Bible annotée, Robert Estienne, sur le conseil de Calvin, avait confié à Bèze le soin de donner une version latine rénovée du Nouveau Testament et de l'accompagner de notes. L'ouvrage parut en 1556 : *Novum Testamentum, latine iam a Veteri interprete, nunc denuo a Theodoro Beza versum : cum eiusdem annotationibus, in quibus ratio interpretationis redditur*, Oliva Roberti Stephani (in-fol.). Bèze n'a pas donné une nouvelle traduction, mais a amélioré les versions existantes à partir du grec. Il prend ses distances à l'égard du littéralisme de la Vulgate et, dans la ligne de la traduction d'Érasme, il propose une traduction claire, ne craignant pas d'allonger sa version au moyen de périphrases par souci de lisibilité. Assez libre à l'égard du texte grec, le travail de Bèze apparaît comme une correction de la version érasmienne qu'il supplantera du reste dans les pays réformés, ce d'autant plus qu'il n'hésite pas à gauchir certaines traductions dans le sens de la théologie de Calvin ou de la sienne propre. Ainsi, en Mt 26,28, il traduit, contre la Vulgate et Érasme, « hoc est sanguis meus », au lieu de « hic est sanguis meus ». La traduction littérale est dangereuse, dit-il, car la phrase pourrait se rapporter au sang, alors qu'il estime qu'il s'agit de la coupe. En 1 Tm 2,4, il traduit « tous les hommes » par « quosvis homines » pour harmoniser sa version avec sa théologie de l'élection, alors que les autres versions, y compris celle de Calvin, portent « omnes ».

Les annotations sont bien plus que de simples éclaircissements relatifs à la traduction ; elles constituent un véritable commentaire apportant de nombreuses données philologiques, grammaticales et théologiques. Formellement elles ressemblent beaucoup à celles d'Érasme dont elles reprennent souvent les citations patristiques. Mais l'interprétation est tout autre. D'abord Bèze n'attribue pas aux Pères, et à Origène notamment, la même valeur qu'Érasme qui les utilise comme critiques de la scolastique et fondement de sa « philosophia Christi ». Ensuite, si Bèze est prêt à reconnaître à Érasme la valeur de son information scientifique et qu'il en parle toujours avec respect, il lui reproche son ambiguïté théologique et son pélagianisme. A l'humaniste origénien, Bèze oppose l'interprétation du « doctissimus interpres », Calvin, qui, curieu-

sement, n'est jamais cité explicitement. Le Nouveau Testament annoté semble ainsi destiné à supplanter le Nouveau Testament d'Erasme en recourant à une aussi grande érudition, mais en présentant une interprétation plus orthodoxe, calviniste, à un public auprès duquel l'autorité d'Erasme est demeurée majeure.

Inatisfait d'un travail pour la préparation duquel il s'est sans cesse plaint de manquer de temps, Bèze manifesta l'intention d'en donner une édition amendée. Les circonstances d'une vie suroccupée ne permirent pas à cette révision de paraître avant 1565 chez Henri Estienne, le fils de Robert : *Novum Testamentum, cuius Graeco textui respondent interpretationes duae : una, vetus ; altera, nova, Theodori Bezae, diligenter ab eo recognita. Eiusdem Bezae annotationes*. Outre des retouches à la traduction latine et des notes amplifiées, cette deuxième édition présente un texte grec du Nouveau Testament. Ce dernier dépend étroitement de celui d'Erasme de 1535 et de Robert Estienne de 1550, auquel Bèze restera attaché lorsqu'il aura l'occasion de collationner son texte avec deux des meilleurs manuscrits connus à l'époque, le Claromontanus et le Cantabrigiensis, ou Codex Bezae. La 3^e édition parue en 1582 chez Henri Estienne présente en notes les leçons de ces manuscrits dont Bèze fait pour son propre texte un usage très restrictif, semblant se méfier de textes aussi différents de ceux d'Erasme ou d'Estienne. Ainsi en ne mettant pas en question le texte d'Erasme et d'Estienne, Bèze va, par le poids de son autorité, contribuer à stéréotyper le *Textus receptus* qui en est issu par le travail des Elzevir en 1633. Il contribue à asseoir une tradition textuelle qui devait régner pendant des siècles dans le monde protestant.

Bèze donnera encore deux révisions de son œuvre qui chacune présente des amendements textuels et un développement des notes : en 1588 chez Henri Estienne et en 1598 chez Jérémie des Planches. Réimprimé plus de 150 fois jusqu'en 1965 – avec ou sans les annotations et le texte grec – le Nouveau Testament latin a été incontestablement l'agent le plus important de la présence de Bèze dans l'histoire des églises réformées.

La Confession de Göppingen ou les difficultés internes au protestantisme

S'il n'est pas encore chef d'Eglise, Bèze, dans la force de l'âge, s'impose par l'étendue de ses connaissances, par la facilité de sa plume, par son attention à défendre la saine doctrine (il attaque Castellion sur la prédestination en 1558). Sa réputation s'étend en Suisse, en Allemagne et surtout en France. Calvin a reconnu ses qualités et va lui confier des négociations délicates. La répression qui menace tant les Vaudois des Vallées dès novembre 1556 que les réformés français après l'affaire

de la rue Saint-Jacques de septembre 1557 exige, aux yeux de Calvin, que les cantons suisses et les princes protestants allemands interviennent auprès d'Henri II. L'ouvrier principal de cette démarche sera Bèze : comme gentilhomme affable et diplomate éloquent, il saura parler aux princes ; comme théologien, il saura défendre son point de vue en présence des « Hofprediger » du Palatinat et du Wurtemberg. Par trois fois en 1557 et 1558, il se rend en Allemagne. Voulant convaincre les princes allemands que leur intervention est destinée à des frères dans la foi et non à des hérétiques, il n'hésite pas à reprendre les tentatives de conciliation théologique entre luthériens et réformés. La discorde portait sur un point central : la communion au Christ, si avidement recherchée et si profondément ressentie à l'époque. Elle se cristallisait autour de la personne du Christ, de la communication des idiomes dans l'union hypostatique des deux natures et, par conséquent, du mode de la présence du Christ dans la Cène.

Lors de son premier voyage en avril-mai 1557, Bèze crut pouvoir poser les jalons d'une concorde et remit une confession de foi à Diller, chapelain de l'électeur palatin, et à Jacob Andreae, théologien influent du Wurtemberg, résidant alors à Göppingen (d'où le nom de Confession de Göppingen). Bèze y rappelait la présence dans la Cène, non seulement des bienfaits du Christ, mais de sa substance même (*substantia*), de sa vraie chair assumée dans l'unité de la personne par le Verbe éternel ; présence pas seulement symbolique, puisque le Christ est vraiment présenté (*exhiberi*) par les signes aux fidèles comme aux infidèles. Quant à la manière dont la substance du Christ nous est communiquée, elle n'est ni une diffusion de la nature humaine du Christ en nous, comme dans le cas de la transsubstantiation, ni un mélange de la substance du Christ avec la nôtre, comme le pense A. Osiander, mais elle est spirituelle, c'est-à-dire qu'elle se fait par la vertu du Saint-Esprit.

En se distançant à la fois des catholiques, des luthériens les plus stricts et des spiritualistes, Bèze exprimait l'essentiel de la doctrine eucharistique qu'il défendra tout au cours de son existence. Il le faisait en recourant habilement au terme d'« exhiberi », figurant dans l'art. 10 de l'*Augustana variata*. Si sa Confession – qui volontairement n'abordait ni la question de l'ubiquité ni celle de la « *manducatio infidelium* » – rencontra la faveur des luthériens modérés auxquels elle s'adressait, il n'en alla pas de même avec Bullinger et les Zurichoïses qui s'en scandalisèrent. Même s'il avait bien marqué que, sans la foi, le fidèle ne communique pas au corps et au sang du Christ, Bèze avait employé le terme de « substance », insupportable aux Zurichoïses, pour qui le Christ était seulement l'efficace, l'« *energeia* », des sacrements. De surcroît, certains luthériens comme Tileman Hesshusen, surintendant de Heidelberg, ou J. Brenz, considéraient le texte de Bèze comme une victoire de leur parti sur les zwingliens et les calvinistes. Bien que soutenu par Calvin, Bèze dut se soumettre à la position des Zurichoïses qui ne voulaient rien savoir d'un colloque interprotestant et promettre d'être plus prudent à l'ave-

nir. Pourtant la réduction d'un fossé qui grevait l'avenir de la réforme, particulièrement en France, resta à ses yeux une priorité évidente. Sa présence en 1586 au Colloque de Montbéliard en témoigne: il y retrouva le même Andreae qui avait évolué, à vrai dire, vers un luthéranisme de plus en plus strict. Vingt-neuf ans de polémique n'avaient malheureusement guère amélioré les chances d'accord.

Le recteur de l'Académie de Genève: un maître en théologie

Depuis plusieurs années la crise était latente entre Bèze et les Bernois qui entendaient imposer au pays de Vaud la conception zwinglienne d'Eglise d'Etat. « Mille fois, j'ai dit: Genève, où es-tu? » écrit-il à Calvin le 22 janvier 1558; aussi, à la suite du refus bernois d'un nouveau projet de discipline ecclésiastique « à la genevoise », donna-t-il sa démission et quitta-t-il Lausanne pour Genève en novembre 1558. En moins d'une année, il fut reçu pasteur (20 mars 1559), devint bourgeois de Genève (17 avril 1559) et recteur de la nouvelle Académie dont il prononça le discours inaugural le 5 juin 1559, et dans laquelle il allait enseigner trois jours par semaine, tous les quinze jours en alternance avec Calvin.

L'homme auquel Genève, désormais totalement acquise à Calvin, confie de si hautes responsabilités vient de manifester sa maturité théologique en faisant paraître en 1559 sa *Confession de la foi chrestienne*, rédigée pour montrer à son père qu'il n'est ni hérétique ni impie. Sa partition classique (le Père – le Fils – le Saint-Esprit – l'Eglise – le jugement dernier, suivis d'une réfutation de la doctrine romaine des sacrements) ne saurait faire oublier la cohérence, voire le souffle, théologique qui la traverse et qui est bien résumée dans la *Brieve Confession de foi*, qui lui est jointe. Après avoir montré, en termes anselmiens, la nécessité de la médiation du Christ entre un Dieu parfaitement juste et les hommes totalement pécheurs, Bèze pose la question de savoir comment le Christ nous est appliqué. Il place alors tout le processus sous la mouvance du Saint-Esprit dont l'œuvre prend ainsi pour lui une importance centrale. « Comme en un seul Jésus-Christ nous trouvons tout ce qui est nécessaire à salut, ainsi aussi un seul Saint-Esprit nous applique Christ par la foi. » Dieu parle dans une histoire qui est consignée dans les Ecritures et nous est annoncée par les ministres qu'il institue. Conjointement à cette prédication, le Saint-Esprit dispose nos intelligences à entendre la doctrine de l'Evangile et nous persuade que ce salut nous appartient: il crée ainsi en nous la foi, qui est donc le seul instrument « par lequel, comme par une main, le salut peut être empoigné en Jésus-Christ ». Pour croître, cette foi doit être nourrie de la parole même qui l'a suscitée en nous. A la lecture et à l'audition de l'Ecriture, l'Esprit ajoute des marques externes, les sacrements, « qui nous donnent en la main Jésus-Christ lui-même avec tous ses biens » et nous unissent de

plus en plus à lui par la foi. Quiconque reçoit cette doctrine du salut par un seul Jésus-Christ moyennant la foi est membre de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut.

Différemment disposée – beaucoup plus développée aussi – que la *Summa totius christianismi* (dont elle intègre la doctrine du décret de Dieu), la *Confession de la foy chrestienne* révèle le même souci de souligner la continuité de l'œuvre de salut, du décret de Dieu jusqu'à la sanctification, continuité reposant en Dieu qui, par son Christ et son Esprit, en dispose les étapes: c'est le souci d'insister toujours sur le caractère concret de la présence de Dieu dans la vie de l'Eglise. Cet ouvrage fut réimprimé plus de 35 fois au XVI^e siècle dans des versions françaises (16 fois), latine, anglaise, allemande et néerlandaise. C'est dire son importance pour la diffusion de la pensée de celui qui maintenant secondait directement Calvin.

Colloque de Poissy et guerres de religion

Bèze va notamment devenir l'indispensable bras droit de Calvin pour la rénovation religieuse de la France. Dès 1560 il se rend sur place et devient le conseiller direct des huguenots qui, menacés de répression, deviennent néanmoins nombreux au point de former un parti. S'il est blanchi de toute responsabilité dans la conjuration d'Amboise (mars 1560), il n'en est pas moins actif auprès d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fragile chef des huguenots, et de sa femme Jeanne d'Albret, qu'il convertit lors d'un séjour de trois mois à Nérac dès août 1560. La régente Catherine de Médicis, soucieuse de sauvegarder le pouvoir royal, menacé tant par les forces croissantes des réformés que par les Guise, veut tenter une pacification. A l'occasion de l'Assemblée du clergé de France, elle réunit un colloque qui s'ouvre à Poissy en septembre 1561. Bèze est désigné comme porte-parole des réformés. Il apparaît comme l'homme d'Eglise le plus qualifié pour collaborer à une réforme par le haut de l'Eglise de France et pour organiser, sur le modèle genevois, une étroite collaboration entre le pouvoir royal et des autorités ecclésiastiques nouvelles. Calvin, dont le seul nom déchaîne les passions, aurait couru de trop grands risques à participer au colloque. De surcroît, il existe entre les deux hommes une harmonie profonde sur les objectifs et les méthodes de la lutte pour le triomphe de la réforme en France, même s'il leur arrive parfois de différer dans la tactique.

Quoique bien reçu par la Reine à St-Germain dès le 24 août 1561, Bèze n'entra pas dans ses vues d'une réforme modérée sur le modèle de celle imaginée pour le duché de Clèves-Julier par les théologiens «moyenneurs» Witzel et Cassander et renouvelée pour l'occasion par François Bauduin. Il verra, peut-être à tort, une manœuvre hypocrite destinée à diviser les protestants, dans le fait que le Cardinal de Lorraine

se réclame de la Confession d'Augsbourg. L'adroit négociateur n'est pas l'homme de tous les accommodements.

Peu intéressés par les compromis iréniques vers lesquels plus d'un prélat catholique penchait, les réformés voyaient dans le colloque la possibilité, si longtemps attendue, d'expliquer et de justifier publiquement leur doctrine. Telle était leur confiance dans la vérité de cette doctrine qu'il suffisait à leurs yeux qu'elle fût exposée pour convaincre et triompher sans qu'il fût besoin de formules de concorde. Dans sa fameuse *Harangue*, prononcée le 9 septembre 1561 à l'ouverture du colloque, immédiatement imprimée à Genève et à Paris et vendue publiquement dans les rues de Paris, Bèze présenta en effet la foi réformée et s'arrêta aux principaux points de divergence : les bonnes œuvres, l'autorité respective de l'Écriture, des Pères et des Conciles, les sacrements et la discipline ecclésiastique. Un seul passage créa des remous : celui où Bèze, refusant transsubstantiation et consubstantiation, affirme que « le corps de Christ est éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre ». Ce qui ne voulait pas dire que Christ fût absent de la Cène, mais « que nous sommes faits participants de son corps et de son sang aussi véritablement, mais par manière spirituelle et par foi, que nous voyons les sacrements à l'œil ». Bèze rappelait ainsi cet axiome fondamental de la doctrine réformée : le refus de mélanger ciel et terre, de la mainmise sacrilège de l'humain sur le divin, refus justifié par le fait que depuis l'Ascension la nature humaine du Christ est au ciel.

Le colloque n'aboutit pas, sans pourtant entamer le crédit des réformés et de Bèze qui fait figure de chef des Eglises réformées de France et de conseiller de la Régente. A la demande de cette dernière, il crée à la Cour, dès fin octobre 1561, une église qui réunit les familles de Condé, de Jeanne d'Albret, de Châtillon, de Crussol sous un seul consistoire. Des prêches sont tolérés dans les faubourgs de Paris en présence de foules considérables. Bèze prêche devant 6.000 personnes le 11 décembre 1561 sous la pluie au faubourg Saint-Antoine. L'Edit de janvier 1562, le plus favorable accordé par les Valois aux Huguenots, vient sanctionner l'audience et la puissance des réformés en leur accordant notamment la liberté de culte hors des villes et la tenue de synodes. Bèze a sa large part dans ce succès. Aussi voit-il avec effroi ses coreligionnaires, les nobles surtout, pousser à la résistance armée et les exhorte-t-il à la patience et à la soumission à la volonté royale, mais ses objurgations ne seront pas entendues.

A la nouvelle du massacre de 80 protestants célébrant leur culte à Vassy par Guise, en mars 1562, les gentilshommes protestants accourent se ranger aux côtés du prince de Condé. La première guerre de religion éclate ; elle va mettre aux prises deux factions princières. On a reproché, peut-être avec raison, à Calvin et surtout à Bèze d'avoir trop lié la cause de la réforme française à l'une d'elles pour éviter les désordres doctrinaux et sociaux que risquait d'entraîner l'extrême rapidité

avec laquelle les églises réformées avaient surgi, surtout depuis 1559. Toujours est-il que Bèze, en qui on voyait à la fin de 1561 le Réformateur de l'Eglise de France, allait se retrouver six mois plus tard aumônier, rédacteur d'appels aux armes et de manifestes, trésorier des armées rebelles de Condé et de Coligny. Enfin la Paix d'Amboise, hâtivement consentie en mars 1563 par Condé prisonnier, ne lui laissa pas d'autre choix que de venir reprendre sa place à Genève en mai 1563, au terme d'un séjour de 22 mois en France pendant lequel l'avenir religieux du pays avait en grande partie reposé entre ses mains.

Le successeur de Calvin

A son retour, Bèze retrouve Calvin agonisant. Il doit prendre en main la direction de l'Eglise de Genève et, après la mort du réformateur, le 27 mai 1564, celle de toute la réforme calvinienne. Désigné le 2 juin 1564 comme modérateur de la Compagnie des pasteurs, il obtient que cette charge soit soumise à réélection annuelle, afin d'éviter toute prééminence parmi les pasteurs et pour empêcher que ceux qui prétendent «à l'imitation de ce qui se fait à Genève» ne fassent «un évêque perpétuel en chacune assemblée de pasteurs». Pendant de très longues années, Bèze aura la lourde tâche d'être successeur de Calvin et gardien de son œuvre, tour à tour champion, puis patriarche de la Réforme. Sur la scène modeste de Genève son influence politique est moins voyante et affirmée que celle de Calvin. Il ne corrige jamais, par exemple, les instructions aux ambassadeurs; il se contente de donner avis et renseignements. Le magistrat, pour sa part, tente sans cesse d'étendre son contrôle sur les pasteurs, estimant que, formé à l'école calvinienne, il peut justifier théologiquement sa politique. Bèze se verra ainsi reprocher, en mai 1575, une «facilité trop grande et de n'avoir pas bien suivi l'exemple de son prédécesseur». Malgré son caractère conciliant, il saura pourtant dire, que «le magistrat et les ministres sont deux yeux dont l'un (sc. les ministres) marche droit tandis qu'il y a de la poussière dans le second!»

Avec la Compagnie, il veille au respect des diverses ordonnances réglant la vie éthique de la cité, législation morale qui date, en fait, de l'ère de Bèze plus que de celle de Calvin. Dans de grandes remontrances adressées, au Magistrat, notamment en 1574 ou en 1579, il réunit les griefs constants des pasteurs contre le luxe, la débauche, la lenteur de la justice, la médiocre fréquentation des sermons, le renchérissement, la recherche d'un profit excessif dans les institutions bancaires. Pour arriver à maintenir «une république humiliée devant Dieu», pour continuer à frapper sans distinction sociale – comme c'est le cas – les contrevenants, enfin pour que Genève reste un modèle d'Eglise visible par la pureté de sa doctrine et par son organisation, il faut sauvegarder l'indé-

pendance de la prédication et des institutions ecclésiastiques. Bèze s'y emploiera, faisant souvent le tampon entre ses collègues plus impatientes et les magistrats, impatientés par la liberté des propos pastoraux.

Le professeur

Conscient de l'importance de l'Académie pour l'expansion de la réforme calviniste, Bèze lui voue un soin particulier. Il en élargit l'audience en créant un enseignement de droit, illustré notamment par le célèbre François Hotman en 1573. Alors qu'en 1586 la République, aux prises avec de graves difficultés matérielles, choisit d'économiser en fermant l'Académie, Bèze proteste courageusement, rappelant le rôle que joue la haute école comme «pépinière» du calvinisme. Il poursuit privement son enseignement, facilitant ainsi la réouverture de l'établissement l'année suivante. Dès la mort de Calvin, il porte pratiquement seul le poids de l'enseignement de la théologie, hormis pendant la période de 1572 à 1580 où Lambert Daneau l'assista. Ni Nicolas Colladon, ni Charles Perrot, ni le médiocre Antoine de La Faye qui le secondèrent n'avaient une véritable envergure théologique.

On sait qu'ordinairement l'enseignement de Bèze consistait en un cours d'exégèse pendant lequel les lieux communs étaient traités sous forme d'exkursus. Il traita successivement les Romains, les Hébreux (on a conservé les notes d'un étudiant zurichois, Marcus Widler), la 1^{re} aux Corinthiens, durant les années qui suivirent la mort de Calvin, de 1564 à 1567. En 1587, il avait fini l'exégèse de Jean et, alors que l'Académie était fermée, il commença le livre de Job. (Il publia son cours en 1589 sous le titre *Jobus, partim commentariis, partim paraphrasi illustratus.*) On sait, en outre, qu'il fit du vivant de Calvin, en hiver 1564, une explication du *Catéchisme* de Calvin à partir de la version grecque de ce texte. On possède enfin deux leçons sur la Cène données en avril 1574 à l'intention des étudiants étrangers et publiées aussitôt sous son nom hébraïsé en Nathanaël Nesekius, *Adversus sacramentarium errorem pro vera Christi praesentia in Coena*. On a également conservé des thèses, tirées des Romains ou des Hébreux, et soumises par Bèze de 1565 à 1567 aux disputes prévues par les *Leges Academiae* de Genève. Ces thèses permettaient de combiner les résultats de l'exégèse d'un passage particulier avec la défense de la doctrine calviniste ou de montrer qu'une exégèse à la fois philologique et théologique aboutissait aux idées que Calvin avait formulées de manière normative dans son *Institution*. Les corollaires polémiques visaient non seulement des hérésies contemporaines, mais, curieusement, aussi des hérésies anciennes. C'est le lieu de rappeler que Bèze partageait la vision de l'histoire chère au xvi^e siècle, selon laquelle la révélation de la vérité salutaire vient des temps anciens et a été répétée et transmise à travers l'histoire. L'hérésie, n'étant qu'une contradiction ou une perversion secondaire de ce *pri-*

mum et verum, l'accompagne de manière immuable à travers les temps. Réfuter une hérésie ancienne prend ainsi une valeur immédiate pour la défense de la vraie doctrine.

On peut avoir une idée de la manière claire, précise et approfondie dont Bèze présentait son enseignement grâce à ses *Quaestiones et responsiones christianae* dont la première partie parut en 1570 et la seconde, exclusivement consacrée aux sacrements, en 1574. Dans la première partie, il reprend principalement les questions christologiques et celles relatives à la providence et à la prédestination. Les *Quaestiones* révèlent bien la méthode théologique de Bèze qui n'hésite pas, pour exposer clairement tel chapitre de la doctrine réformée, à recourir à certains procédés d'exposition de la dialectique et, pour expliciter telle notion particulière, à utiliser des concepts rhétoriques, voire métaphysiques. Par exemple, pour expliquer que Dieu n'est pas l'auteur du mal malgré l'efficace de son décret, il emploie l'image de l'horloge dont «la grande roue tournant à droite... fait tourner toutes les autres avec elle, les unes à droite aussi, les autres à gauche par un mouvement du tout contraire». C'est l'image de la providence divine: «Dieu tout puissant (lequel nous comparons à la grande roue qui fait tourner les autres) est tellement au monde qu'il n'est pas une portion du monde, et a donné à chacune roue un mouvement volontaire de leur part, en telle sorte que luy ne se meut point, ains fait mouvoir toutes choses selon sa providence éternelle» (*Questions et réponses chrestiennes*, I, Genève 1584, pp. 97-98).

Bèze se sert ainsi d'Aristote – illustré par l'horlogerie – pour éclairer les mécanismes subtils de la providence. Maintes fois rééditées au XVI^e siècle, les *Questiones et Responsiones christianae* furent traduites en français, allemand, anglais et hollandais, contribuant ainsi à populariser parmi les étudiants et les autres lettrés la démarche théologique de Bèze.

L'année même où elles paraissaient, 1570, Bèze publia le premier volume de ses *Tractationes theologicae* qui groupaient ses traités antérieurs. Les deuxième et troisième volumes parurent en 1573 et 1582, réunissant les textes publiés entre-temps. Parmi eux il faut mentionner l'*Epistolarum theologicarum liber unus* (1573), collection de lettres de Bèze formant une véritable anthologie dogmatique. Par ces diverses publications, on sent Bèze quinquagénaire, soucieux, dans ces années 1570, de nouer la gerbe de son enseignement et de sa polémique. Du même coup il fournissait la base littéraire qui allait faire de son œuvre le fondement d'une norme doctrinale, voire d'une orthodoxie.

Le conseiller politique des Huguenots

L'activité de Bèze ne se limitait pas à l'horizon inévitablement borné de Chef de l'Eglise d'une petite cité, ni même à celui, plus roborant, de

son enseignement. Pour l'Europe réformée, il fut un symbole et un conseiller théologique et politique. La France réformée, entraînée dans les guerres de religion, continuait de regarder à lui comme à son chef spirituel. Bèze veillait à fournir en pasteurs les nouvelles communautés qui se multipliaient : plus de vingt furent envoyés pour les seules années 1565-1566. Parallèlement il lutta dès 1566 contre les risques d'éclatement que faisaient courir aux églises réformées les opinions ecclésiologique de Jean Morély. Partisan d'une organisation plus « démocratique », voire « congrégationaliste », laissant aux fidèles le soin d'élire leur pasteur, au lieu de la cooptation en vigueur, Morély, soutenu par l'illustre philosophe Ramus, risquait de démanteler l'organisation presbytéro-synodale prônée par Genève, seule capable, aux yeux de Bèze, d'éviter l'éparpillement de la réforme française et de l'insérer dans l'officialité. Morély fut ainsi condamné aux synodes nationaux de La Rochelle en 1571 et de Nîmes en 1572 auxquels Bèze assistait. Ils avaient été convoqués à la faveur de la Paix de Saint-Germain du 8 août 1570 qui mettait un terme à la troisième guerre de religion. Bèze fut invité à présider le premier qui adopta le texte définitif de la Confession de foi des Eglises de France, connue dès lors comme Confession de La Rochelle. Il y fit connaissance du jeune Henri de Navarre – futur Henri IV – qui était là avec sa mère Jeanne d'Albret, Coligny, Henri de Condé, fils du prince Louis de Condé, assassiné après la bataille de Jarnac (13 mars 1569). Il devait devenir l'agent de liaison à Genève de Navarre et de Condé, poursuivant ainsi ses étroites relations avec les chefs huguenots dont il restait le conseiller-diplomate.

La Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, augmenta considérablement le flux de réfugiés qui depuis des années cherchait asile à Genève, ajoutant à la tristesse de Bèze le souci de l'accueil de tant de frères démunis. Pour un certain nombre d'entre eux, gentilshommes désireux de recouvrer leurs biens restés en France, Bèze joua en avril 1573 le rôle de conseiller à l'insu de Messieurs de Genève qui prirent ombrage de la conduite politique du modérateur de la Compagnie, jugée dangereuse pour la République tant elle se rapprochait du complot. Par un même souci de prudence, le syndic Roset recommanda en août 1573 à Bèze de ne pas publier son célèbre traité *Du droit des Magistrats sur leurs sujets*. Celui-ci parut néanmoins anonymement en 1574 à Heidelberg, vraisemblablement à la faveur d'un voyage que Bèze fit pour négocier l'obtention d'une armée de renfort qui permit au prince de Condé d'envahir la France. Ouvrage de polémique et de philosophie politique au retentissement considérable, le traité confère, non aux personnes privées pour ne pas être assimilé aux anabaptistes, mais aux Etats Généraux et aux magistrats inférieurs (nobles exerçant une charge et conseils municipaux) un droit de résistance au pouvoir légitime. Affirmant la priorité des peuples et la supériorité des Etats par rapport aux Princes, il admet qu'on leur résiste, même par les armes, voire qu'on les destitue, si leurs volontés sont par trop iniques. Le choc de la Saint-Barthélemy avait amené Bèze à renoncer à suivre Calvin pour lequel l'obéissance aux

magistrats était absolue, seule la résistance passive étant possible. L'Edit de Nantes de 1598 ôta toute raison d'être aux théories de résistance, et dès lors les protestants français adoptèrent des positions plus conservatrices, soutenant le gouvernement royal malgré l'accentuation de sa politique de répression. Le développement de l'idée de résistance s'opéra alors dans d'autres pays. Néanmoins la théorie de Bèze et de ses amis, tel Hotman et sa *Franco-Gallia* (1573), marqua un pas décisif dans ce long et important processus.

Malgré les réticences du Conseil de Genève à l'égard de la diplomatie audacieuse de Bèze, ce dernier n'en continua pas moins à conseiller le prince de Condé en l'aidant à formuler les revendications huguenotes à l'endroit du roi Henri III en 1575. La Paix de Monsieur en avril 1576 couronna ses efforts : revanche de la Saint-Barthélemy, elle octroyait le libre exercice du culte partout, sauf à Paris, des chambres mi-parties et des places de sûreté. Enfin, Bèze eut la satisfaction de voir aboutir les négociations – auxquelles il n'avait pas participé – incluant Genève dans le traité de Soleure signé en 1579 entre la France et les cantons suisses. Nul doute que son attitude antérieure à l'égard du duc d'Alençon, frère d'Henri III, n'ait favorisé le paradoxal soutien que le Royaume catholique assura à Genève pendant des décennies contre les visées de ses voisins catholiques savoyards.

Le défenseur de l'orthodoxie réformée en Suisse et en Europe

La politique de Bèze à l'égard de la France et des autres pays où la réforme calviniste était en expansion – ou menacée – n'eût pas été possible sans l'assentiment et la collaboration des Suisses, en particulier des Zurichois. Les relations suivies entre Bèze et Bullinger sont à la base de cette collaboration et, jusqu'à la mort de Bullinger en 1575, leur correspondance reflète la mise au point d'une tactique politique et théologique au service de la cause réformée. Bèze poursuivra ses relations zurichoises avec R. Gwalther, H. Wolff et W. Stucki. Pourtant c'est J.-J. Grynaeus, l'homme qui «calvinisa» Bâle dès 1586, qui remplaça Bullinger dans la hiérarchie des amitiés et des correspondants suisses de Bèze. Avec Grynaeus, Stucki de Zurich et Musculus de Berne, il mena en avril 1588, l'accusation contre Samuel Huber qui avait attaqué la doctrine de la prédestination défendue par Bèze au Colloque de Montbéliard. Huber, marqué par le luthéranisme, reprochait notamment à Bèze de ne destiner la mort du Christ qu'aux seuls élus. Bèze tenta de faire comprendre que les mérites du Christ eussent certes suffi au salut du monde entier, mais que le décret de Dieu avait décidé de n'en faire bénéficier que les seuls élus. Huber fut condamné et banni et Bèze eut la satisfaction de voir sa doctrine sanctionnée par les représentants des Eglises helvétiques et par MM. de Berne. Ainsi le Colloque de Berne

imposait la théologie de Bèze comme fondement de l'orthodoxie en Suisse pour un siècle.

La défense de l'orthodoxie fut un souci, voire une hantise constante dès la disparition de Calvin. Cette défense se confond du reste avec l'action de Bèze pour la propagation de la réforme calviniste. Par exemple, Bèze entreprit une longue lutte pour soutenir ses disciples Thretius ou Sarnicki dans leur combat contre les anti-trinitaires italiens, tels Gentile, Biandrata, Stancarò qui contaminaient la Pologne où ils s'étaient réfugiés. Témoin de cette lutte est l'écrit dédié au prince Radziwill en 1565, *Tractatus tres de rebus gravissimis scripti: unus de Unitate essentiae divinae*,... La Hongrie et la Transylvanie, où la théologie de Bèze jouit d'une forte influence, appellèrent à leur tour à l'aide en 1568 contre Biandrata et ses sectateurs. Bèze se dépensa ainsi pour traquer par la plume et faire pourchasser par la force dissidents ou hérétiques de tous poils qui s'en prenaient à la Trinité, à la prédestination, à la Cène, ou à la discipline ecclésiastique.

Si Bèze se préoccupa de favoriser l'implantation du calvinisme aux Pays-Bas, de soutenir les non-conformistes en Angleterre, c'est évidemment le sort de la réforme calviniste en Allemagne qui nécessita le plus d'efforts diplomatiques et théologiques. Dès 1563 le calvinisme avait prévalu dans le Palatinat. A la faveur de la Diète d'Augsbourg de 1566, l'empereur Maximilien et l'Allemagne luthérienne voulurent engager l'épreuve de force avec l'électeur palatin Frédéric III et l'exclure de la Paix d'Augsbourg de 1555. Pour lui venir en aide Bèze écrivit son *De pace ecclesiarum constituenda* (1566), subtil essai de diplomatie ecclésiastique destiné à faciliter la réconciliation inter-protestante. Bullinger, pour sa part, lança la *Confession Helvétique Postérieure* signée par toutes les Eglises suisses, sauf Bâle. Bèze, lucidement, s'efforça d'internationaliser l'affaire, demandant aux pasteurs anglais et écossais de souscrire à l'Helvétique. Grâce à ses interventions, les princes protestants allemands comprirent que la condamnation du Palatin affaiblirait du même coup la position des réformés persécutés en France et aux Pays-Bas: tant de malheureux ne devaient pas être sacrifiés à l'autosatisfaction de quelques théologiens ultra-luthériens enragés!

La querelle ubiquitaire

De fait, cette affaire n'était qu'un épisode de la lutte d'influences que se livraient luthériens et réformés. La querelle trouva sa dimension théologique dans la controverse eucharistique et christologique. La question de la Cène est si constamment présente dans la correspondance et l'œuvre de Bèze qu'elle en devient obsédante. Les mêmes arguments sont répétés à satiété au fil des innombrables traités par lesquels Bèze combat ses adversaires. Dès 1559 et jusqu'en 1593, il reprend

inlassablement une plume, souvent mordante, voire injurieuse, pour réfuter tous les grands du luthéranisme : Westphal (*De coena Domini, plana et perspicua tractatio*, 1559), Heshussen (*Kreôphagia, sive Cyclops*, 1561), Brenz (*Ad Brentii argumenta quibus carnis Christi omnipraesentiam nititur confirmare*, 1565), Andreae et Flacius Illyricus (*Tractatus tres... de hypostatica duarum in Christo naturarum unione... De sacramentali corporis et sanguinis Christi cum sacris symbolis conjunctione*, 1565), Selneccer (1571-1572), Johann Pappus (*De hypostatica duarum in Christo naturarum unione et eius effectis*, 1579), Wilhelm Holder (*Pro corporis Christi Veritate adversus Ubiquitatis commentum*, 1581), Daniel Hoffmann (1584-1586). En 1587-1588, Bèze fait paraître sa version des Actes du Colloque de Montbéliard et en 1593 il donne encore un *De controversiis in Coena Domini*.

Avec les luthériens Bèze est d'accord de dire, contre les zwingliens, que la Cène n'est pas la seule commémoration de la mort du Christ et d'affirmer le réalisme de la présence du corps du Christ dans la Cène. En revanche il ne peut aller jusqu'à accepter cette présence selon la formule « dans, avec, sous le pain », car, à ses yeux, le corps du Christ, sa nature humaine, est au ciel. Il se défend d'être victime de la physique d'Aristote et d'enfermer le corps du Christ dans un seul lieu, mais pour lui il n'y a pas, dans l'union hypostatique, de communication des idiomes d'une nature à l'autre (comme le pensent les luthériens) – ce qui reviendrait à déifier la nature humaine – mais communication de chaque nature à la Personne du Fils. Dans la Cène c'est donc la personne du Fils qui est présente et non sa nature humaine : « Christ tout entier, c'est-à-dire considéré comme un total sujet composé de deux natures inséparables, est présent vraiment et réellement non seulement ès sacrements, mais aussi en toutes choses ». Or pour les luthériens le corps du Christ est présent corporellement dans le pain de la Cène, tout en résidant également au ciel depuis l'Ascension : il est présent partout (ubique) en vertu de leur compréhension de la communication des idiomes. A quoi Bèze répond que la nature humaine, considérée à part, n'est pas ailleurs qu'au ciel ; elle ne peut donc être présente, en sa substance, en plusieurs lieux en même temps. Toutefois considérée, non en elle-même, mais en tant qu'elle est une avec la déité par laquelle elle a été prise en union personnelle, elle est présente partout où est la déité. « Jésus-Christ est partout, non point selon la propriété de la chair, mais selon l'unité de la personne. »

Cette conception de la communication des idiomes a pour conséquence que dans la Cène la conjonction des éléments avec le corps et le sang du Christ ne peut être expliquée par la consubstantiation, mais doit être envisagée selon un mode d'union spirituel, c'est-à-dire dépendant de la vertu du Saint-Esprit. De ce fait la conjonction est si vraie que, par métonymie, le nom de la chose signifiée, à savoir le corps et le sang du Christ, est attribué aux signes, le pain et le vin. Dès lors, le fidèle, pour autant qu'il ait reçu la foi du Saint-Esprit, reçoit en même

temps que les signes la chose signifiée elle-même. « Cette conjonction par laquelle nous sommes faits chair de la chair du Christ et os de ses os par un mariage spirituel dépend de la seule vertu du Saint-Esprit tout puissant, laquelle est du tout secrète et cachée. » (*Questions et réponses chrestiennes*, II, trad. française, Genève 1584, 46.) Bèze insiste sur le fait que seuls les fidèles « qui apportent la bouche de la foi... reçoivent la chose même, et conséquemment la vie éternelle ». Il veut, par là, s'opposer aux luthériens, qui, conséquents avec leur conception de la communication des idiomes, soutiennent la « manducatio infidelium » selon laquelle le seul fait de manger le pain de la Cène entraîne la communication au Christ, quelles que soient les dispositions de celui qui se présente à la Cène.

Le différend eucharistique a certainement été l'obstacle le plus important à la réalisation du grand programme calvinien, repris par Bèze, d'une catholicité évangélique en Europe. La fastidieuse querelle littéraire à laquelle Bèze s'est prêté était destinée plus à convaincre qu'à écraser l'adversaire. Or l'incompréhension perdura, malgré les réels efforts consentis par Bèze en direction du réalisme eucharistique luthérien, efforts qui se marquent notamment dans le fait qu'il souligne, plus que Calvin, la continuité dans le processus du salut, entre la Parole, les sacrements et la persévérance dans la sanctification. Sans doute la sensibilité de ses interlocuteurs aux enjeux ecclésiastiques de la controverse n'était-elle pas la même que la sienne.

Dernières années – dernières œuvres

Dès 1580 Bèze, malade, abandonna la modération de la Compagnie des Pasteurs qui devint alors hebdomadaire. Il renonça dès ce moment à la majeure partie de ses fonctions officielles, mais n'en demeura pas moins la figure de proue de l'Eglise de Genève. Une période très difficile commençait pour la cité avec l'avènement du nouveau duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui, rêvant de reprendre Genève, commença dès 1582 un harcèlement qui devait se muer en blocus économique en été 1585. Dans un Avis sur la guerre d'août 1582, Bèze s'était prononcé pour une guerre préventive, l'estimant nécessaire, car légitime et juste. Finalement la guerre n'éclatera qu'en 1589 et se prolongera jusqu'en 1593 : elle apparaît, aux yeux des historiens, comme une expression locale du conflit plus vaste qui opposa la France et la Savoie, Henri IV et la Ligue.

Sur le plan personnel, Bèze connut également des tracasseries. Veuf de Claudine Denosses en avril 1588, il se remaria en août de la même année avec Catherine Del Piano. Dès 1590 il eut des difficultés financières qui le contraignirent en 1598 à vendre au baron tchèque Zastrisell sa bibliothèque et ses papiers (800 lettres, dont un quart de et à Calvin,

qui arrivèrent au XVIII^e siècle à la Bibliothèque de Gotha). Toutefois, malgré des forces déclinant au point de le clouer au lit durant l'hiver 1592-1593, il n'en continua pas moins à enseigner jusqu'en janvier 1599 (il prêchera encore en septembre 1600). A Montbéliard en 1586, à Berne en 1588 il soutint encore la cause réformée de l'eucharistie et de la prédestination. Par la plume il défendit également en 1590 l'excommunication contre Thomas Eraste qui l'avait assimilée à l'inquisition espagnole (*Tractatus de vera Excommunicatione et christiano presbyterio*); en 1592, il s'en prit à Adrien Saravia qui, devenu anglican, soutenait que la discipline ne devait être exercée que par les évêques (*Ad tractationem de ministrorum Evangelii gradibus responsio*). La même année il fit l'apologie de la justification par la foi contre un ancien de l'Eglise française de Bâle, Antoine Lescaille (*Apologia pro justificatione per unius Christi viva fide apprehensi justitiam gratis imputatam*). Enfin en 1587 dans une épître à Stucki, il réfuta la nouvelle de sa mort et de son abjuration de la foi réformée répandue par les Jésuites, et dans les pages étincelantes de drôlerie et de verve de son dernier écrit (*Response à la lettre d'un gentilhomme savoisien*, 1598) il rejeta une fois encore toutes sortes de calomnies répandues sur son compte, et notamment les accusations de débauche!

Bèze avait, en outre, publié quatre volumes de sermons sur le Cantique des Cantiques (1586), sur l'Ecclésiaste (1587), sur l'Histoire de la Passion (1592) et sur la Résurrection (1593). Comme Calvin, il n'utilise aucun artifice rhétorique; son plan lui est dicté par la démarche même du passage traité. Les allusions aux situations quotidiennes des fidèles genevois sont plus nombreuses que chez son maître, de même que les développements proprement théologiques et surtout que les applications morales.

La préface des *Sermons sur l'Histoire de la Passion*, datée du 24 juin 1592 contient une mise en garde contre les projets de conciliation entre l'Eglise romaine et les réformés à l'ordre du jour depuis qu'Henri IV est monté sur le trône. Pas de paix à n'importe quel prix; il faut résister à «certains moyenniers qui se persuadent d'accorder la lumière et les ténèbres et de trouver un milieu là où il n'y en a point, et n'y en aura jamais». L'abjuration d'Henri IV en 1593 navrera Bèze; pourtant il soutiendra l'action pacificatrice du roi qui aboutira à la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598.

Spectateur satisfait du rétablissement de la paix religieuse en France, Bèze assistera en revanche à la recatholicisation du Chablais dès 1589 par les soins de François de Sales (qui tenta de le convertir en 1597!), puis du Père Chérubin, puissamment aidés par les soldats de Charles-Emmanuel de Savoie. Quoiqu'âgé de 80 ans, il tentera sans succès de convaincre ses collègues, réticents et craintifs, de soutenir une dispute théologique proposée par le P. Chérubin. Leur dérobade est révélatrice de l'affaiblissement de la théologie à Genève au soir de la vie de Bèze: les jeunes Académies de l'Allemagne réformée et des Pays-Bas ont

désormais supplanté Genève dans l'enseignement et la réflexion théologique.

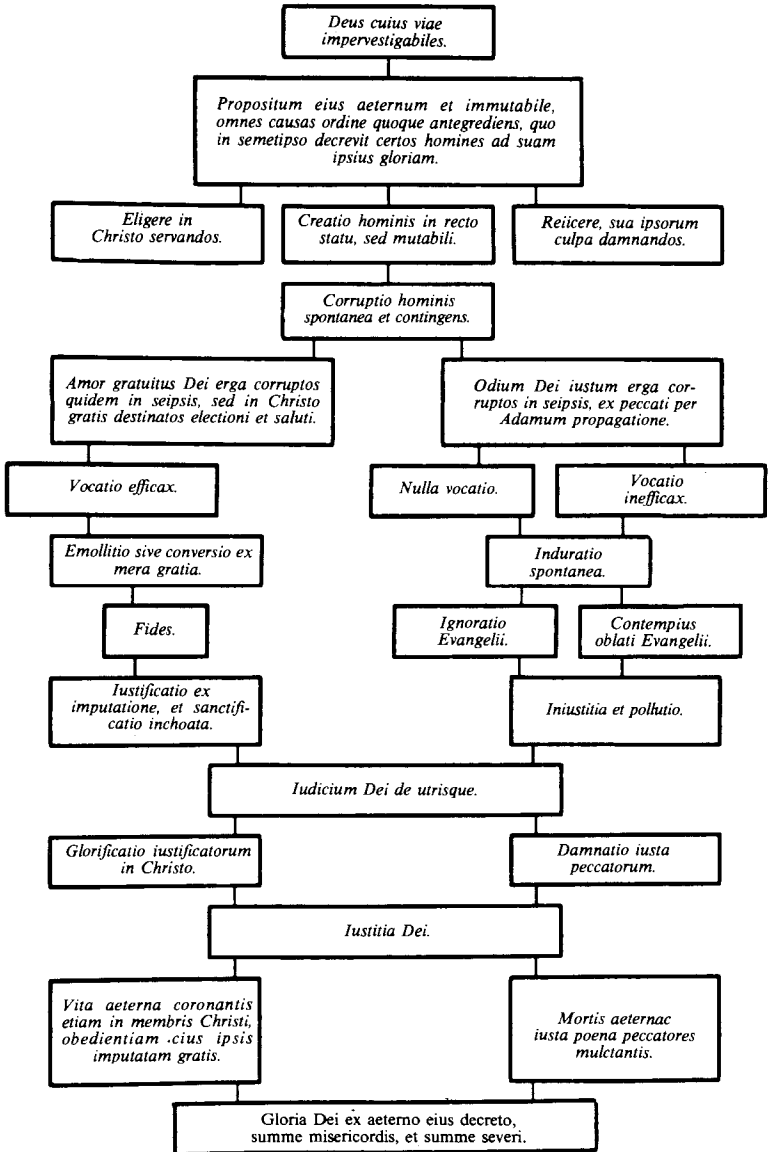
Bèze vivra encore la fameuse Escalade ratée du duc de Savoie contre Genève en décembre 1602 et la Paix de Saint-Julien qui la suivra en juillet 1603. Isaac Casaubon note, à cette époque, que « tandis que l'âge a fait perdre à Bèze presque totalement le souvenir des choses du monde, jamais lorsqu'il parle de saintes lettres et de théologie, on ne croirait entendre un homme parvenu à une aussi extrême vieillesse » (Geisendorf, 424). Il s'éteignit le 13 octobre 1605 à l'âge de 86 ans.

Perspectives

Depuis vingt ans les études consacrées à Bèze connaissent un notable renouveau. Il faut citer d'abord la publication de la *Correspondance de Bèze*, monumentale entreprise qui compte déjà 11 volumes couvrant les années 1539 à 1570. Grâce à une remarquable annotation historique et théologique, la *Correspondance* permet aux chercheurs de replacer Bèze dans son époque et dans son milieu. Dès maintenant elle devrait les inciter à reprendre la biographie de Bèze pour remplacer le classique ouvrage de Geisendorf, en général sûr, mais d'une hagiographie souvent excessive ! Elle offre notamment les conditions d'une juste appréciation du rôle politique et diplomatique de Bèze au sein de la stratégie réformée de la seconde moitié du XVI^e. L'exemple d'une telle tentative a été donné par A. Dufour à propos du rôle de Bèze à Poissy (« Le Colloque de Poissy, dans *Mélanges d'histoire du XVI^e siècle offerts à Henri Meylan*, Genève 1970).

La *Correspondance* devrait également aider à envisager une autre approche de la théologie de Bèze que celle de ses plus récents expositeurs, Bizer et Kickel. Le premier, en 1963, dans une analyse de la *Tabula praedestinationis*, et le second, en 1967, dans une étude quasi exhaustive – et au reste fort utile – de la théologie de Bèze, reprochent à Bèze d'avoir « rationalisé », voire « ontologisé » la doctrine plus biblique de Calvin et d'être ainsi responsable de l'abandon du « reformatörisch » au profit de l'« orthodox ». Il est certes exact de voir en Bèze l'une des origines de l'orthodoxie calviniste et l'un des prismes – déformant, aux yeux de nos auteurs – à travers lequel le XVII^e siècle a connu Calvin. En revanche, il n'est pas très fécond de lire Bèze avec les lunettes d'une historiographie barthienne, comme le font Kickel et Bizer. C'est ignorer sa spécificité, ou du moins la récuser d'entrée de jeu. Que Bèze ait recouru aux cadres de pensées logiques, rhétoriques et métaphysiques dans une mesure plus importante que Calvin (n'indique-t-il pas dans la préface de l'*Isagoge* de Daneau (1583) comme signe du renouveau de la chrétienté au XVI^e la restauration de la logique péripatéticienne par Lefèvre et Melancthon), que Bèze n'ait pas suffisamment critiqué ces

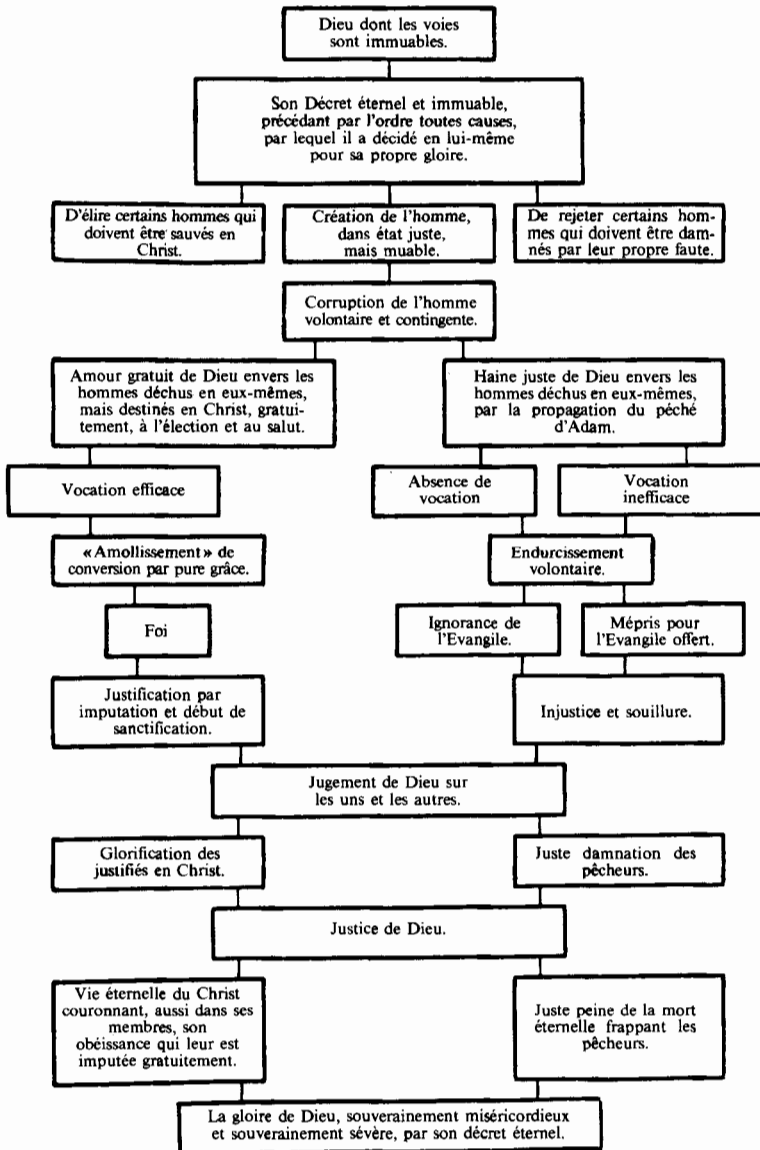
Summa totius Christianismi, sive descriptio et distributio, causarum salutis electorum, et exitii reproborum, ex sacris literis collecta.



O altitudo iudiciorum Dei! Quis prior dedit illi et retribuet ei? Rom. 11,36.

– Schéma repris du Heppé/Bizer, *Die Dogmatik der evangelisch-reformierten Kirche*, Neukirchener Verlag des Erziehungsvereins GmbH, D-4133 Neukirchen-Vluyn, 1958, avec l'aimable autorisation de Neukirchener Verlag.

Somme de tout le christianisme
ou
description et division des causes du salut des élus et
de la perte des réprouvés, tirée des Saintes-Ecritures.



O profondeur des jugements de Dieu! Qui lui a donné le premier pour devoir être payé de retour? Rm 11,33 + 35.

Initialement ce schéma a paru dans un ouvrage intitulé « *Tabula predestinationis* ». Il a été republié dans les « *Tractationum theologiarum* », Tome 1.

données, ne sauraient disqualifier sa pensée théologique : celle-ci dut tenir compte de données ecclésiastiques, polémiques, intellectuelles nouvelles pour repenser la théologie de Calvin en une période d'établissement, donc de scolarisation.

Grâce aux matériaux qu'apportent sans cesse à nouveau la *Correspondance*, les chercheurs peuvent désormais reconstituer minutieusement la manière dont s'est élaborée, souvent de manière originale, toujours de manière claire et précise, cette théologie. Certains ont ainsi entrepris avec succès de présenter l'eucharistie (J. Raitt), la prédestination (J. Bray), l'ecclésiologie (T. Maruyama) de Bèze, contribuant à restituer sa vraie stature et montrant qu'il n'a ni copié servilement ni trahi Calvin. Il faut suivre cette nouvelle historiographie, propre à faire la lumière sur la seconde moitié du XVI^e siècle et sur l'un de ses protagonistes importants : la période et l'homme en valent la peine, puisqu'ils portent la responsabilité de la première transmission de la réforme calviniste.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

- Tractationes theologicae* (2^e éd.), Genève, Eustache Vignon, 1582, 2 vol.
Du droit des Magistrats, éd. R. Kingdon, Genève, Droz, 1970.
F. GARDY, *Bibliographie des œuvres de Théodore de Bèze*, Genève, Droz, 1960.
Correspondance de Théodore de Bèze, éd. H. Meylan, A. Dufour, C. Chimelli, B. Nicollier, Genève, Droz, 1960-1983, 11 vol. parus.
Psaumes en vers français, texte établi par P. Pidoux, Genève, Droz, 1984.
P. GEISENDORF, *Théodore de Bèze*, Genève, Labor, 1949.
E. BIZER, *Frühorthodoxie und Rationalismus*, Zürich, EVZ-Verlag 1963.
J. DANTINE, *Les Tableaux sur la doctrine de la prédestination par Th. de Bèze*, R. Th. Ph. 3^e sér. 16 (1966).
W. KICKEL, *Vernunft und Offenbarung bei Theodor Beza. Zum Problem des Verhältnisses von Theologie, Philosophie und Staat*, Neukirchen, 1967.
J. RAITT, *The Eucharistic Theology of Theodore Beza*, ARR Studies in Religion, Chambersburg, Pennsylvania, 1972.
J.S. BRAY, *Theodore Beza's Doctrine of Predisination*, Nieuw Koop, De Graaf 1975.
P. FRAENKEL, *De l'Écriture à la dispute. Le cas de l'Académie de Genève sous Théodore de Bèze*, Cahiers de la R. Th. Ph. 1, Lausanne, 1977.
T. MARUYAMA, *The ecclesiology of Theodore Beza. The Reform of the True Church*, Genève, Droz, 1978.